

DECLARATION DE STRATEGIE ERASMUS+ 2021 – 2027

Préambule

La participation du GRETA CFA de la Marne au programme Erasmus+ fait partie de sa stratégie de modernisation et d'internationalisation ; des étudiants et des équipes pédagogiques et administratives qui bénéficient d'une mobilité européenne contribuent à la qualité des formations supérieures que nous proposons et à l'enrichissement de leur expérience formelle et informelle.

On observe auprès des personnes directement ou indirectement suivies et formées par le réseau des GRETA CFA, un déficit dans la projection en mobilité professionnelle. Que ce soit pour les adultes, faiblement qualifiés, ou les jeunes en formation professionnelle ou par apprentissage, leur employabilité est dans certains cas réduite par leur inaptitude à se projeter en mobilité. Il en va de même pour certains personnels qui ne se projettent pas suffisamment dans leur carrière.

De 2022 à 2027, c'est le premier défi que le GRETA CFA se pose; faciliter par de la mobilité européenne et internationale une acculturation à la mobilité professionnelle (de stage et de formation) pour ses étudiants et ses personnels dont les plus éloignés de la mobilité (ceux avec des besoins particuliers, ceux issus de milieux défavorisés, ceux avec des responsabilités familiales, ceux en emplois à temps partiel, ou encore ceux non mobiles), en proposant notamment systématiquement des mobilités hybrides afin de réduire les freins au départ. Cette acculturation doit également être proposée aux encadrants, particulièrement au travers des plans de professionnalisation et, ce, afin que les formateurs puissent intégrer la mobilité dans l'accompagnement des parcours, que les personnels administratifs en fassent la promotion, notamment dans les premiers contacts.

Le second défi, à moyen terme, porte sur le déploiement du réseautage de notre organisation permettant de partager des pratiques, de s'enrichir d'initiatives en formation professionnelle post-bac développées dans d'autres pays. Il s'agit de mieux maîtriser les fondamentaux de l'ingénierie de la formation professionnelle par la connaissance d'autres approches et de mettre progressivement en place le dispositif des ECTS.

Le troisième défi, à long terme, porte sur le développement d'ingénieries multimodales pour les étudiants de formation continue et en apprentissage. En effet, la crise sanitaire a mis plus qu'en avant la nécessaire mutation de nos organisations et des parcours de formation qu'elles proposent. Ainsi la participation à des partenariats de coopération doit permettre à notre GRETA CFA de progresser afin d'assurer une meilleure adéquation aux besoins des entreprises et des territoires.

Stratégie

Pour relever l'ensemble de ces défis, nous avons des objectifs s'exprimant comme suit:

- Développer les mobilités des étudiants et des personnels afin d'accentuer et d'accélérer la maîtrise d'une langue de l'Union (anglais, allemand, espagnol, italien...)
- Elargir le réseau de partenaires pour favoriser une mobilité de nos étudiants et de nos personnels
- Co construire par des échanges et des projets les bases d'ingénieries multimodales adaptées
- Développer par des échanges et des projets la reconnaissance des ECTS dans les diplômes délivrés

Outre des défis opérationnels correspondant aux activités et missions du GRETA CFA, plus largement, nous travaillons à une stratégie plus globale d'internationalisation. Il s'agit d'un défi majeur devant nous permettre d'accroître le travail en réseau européen, regroupant dans une stratégie consentie plusieurs des défis énoncés plus avant. Pour ce faire, le GRETA CFA fera appel à certains outils et structures à sa disposition, tels que Erasmus+ project Results Plateform, Plateform E-twinning, DAREIC.

Cette stratégie doit aussi offrir les mêmes opportunités de mobilité aux étudiants et aux personnels de l'enseignement supérieur que celles proposées aux stagiaires, apprentis et personnels en formation continue.

Nos objectifs opérationnels sont les suivants :

- Travailler avec les entreprises de nos apprentis étudiants pour les intégrer au projet et lever les freins
- Favoriser les opportunités de réaliser des périodes d'études ou de stage en contexte européen pour nos étudiants et nos personnels
- Améliorer les compétences de nos étudiants
- Développer des partenariats européens

- Mettre en place les ECTS

Les impacts attendus :

- Mieux maîtriser les fondamentaux de l'ingénierie de la formation professionnelle, ceux liés à la transformation numérique, à l'environnement et à la lutte contre le changement climatique
- Assurer une meilleure adaptation aux besoins des entreprises, notamment dans la lutte contre le changement climatique
- Faciliter la mobilité de nos étudiants et personnels et enrichir l'expérience formelle et informelle
- Améliorer la qualité de nos formations
- Promouvoir l'engagement civique des bénéficiaires

Les quatre engagements du GRETA CFA de la Marne concernant les mobilités :

- Inclusion et diversité :

La stratégie de développement portée par le GRETA CFA s'appuie sur les principes d'inclusion et de diversité. Des actions structurantes sont engagées au niveau des GRETA pour accueillir des publics éloignés de l'emploi en mobilisant des dispositifs visant à l'inclusion sociale et professionnelle (dispositif Ambitions pour les NEETS, Stages citoyen, redynamisation vers l'emploi, actions Agefiph pour les personnes en situation de handicap...). Par ailleurs, les seuls pré-requis pour solliciter une bourse de mobilité Erasmus+ sont la motivation, le niveau d'études exigé pour le diplôme, le volontariat et l'éventuel accord de l'employeur pour les apprentis et les personnels du GRETA CFA). Nous renforcerons notre action en proposant des accompagnements spécifiques à l'engagement à la mobilité pour ces publics (accompagnement socio-professionnel dispensé par nos coordonnateurs pédagogiques, accompagnement des personnes en situation de handicap mis en place par nos référentes Handicap, accompagnement à la préparation de la mobilité assuré par notre référente mobilité : hébergement, transport, assurances, préparation linguistique et culturelle...). De même, des actions sont menées pour permettre aux femmes de s'orienter vers les métiers de l'industrie ou du numérique par exemple. La mobilité européenne doit permettre de renforcer cette accession et ces choix. Nous proposons également une mixité des mobilités mêlant apprentis, adultes en formation professionnelle continue et personnels du GRETA CFA de la Marne.

Une référente mobilité, deux référentes Handicap, les coordonnateurs pédagogiques en charge notamment du suivi socio-professionnel seront mobilisés pour permettre l'accès de tous aux mobilités. Ils rechercheront les moyens financiers complémentaires pour les publics les plus en difficulté et lèveront les freins à la mobilité. Le GRETA CFA de la Marne est par ailleurs un acteur reconnu pour l'accueil et l'accompagnement des publics les plus en difficulté (prépa-apprentissage, actions financées par l'AGEFIPH au bénéfice des demandeurs en situation de handicap, les actions de remobilisation, les actions à destination des publics les plus défavorisés en partenariat avec le Club de Prévention d'Epernay et le Centre Educatif Fermé d'Epernay).

- Développement durable et pratiques éco-responsables :

Le GRETA CFA de la Marne dispose d'une charte RSE accessible sur son site internet (au milieu de la page d'accueil, cliquer sur « nos engagements »). Un groupe qualité RSE est en charge de sa mise en place et de son suivi. Le GRETA incite systématiquement au co-voiturage lors de la mise en place des réunions, a développé la visio-conférence pour limiter les déplacements, a mis en place le forfait mobilité durable pour ses personnels dès janvier 2023 et a installé des racks à vélo dans ses centres pour les apprenants. En outre, d'autres mesures ont été mises en place pour réduire la consommation énergétique, inciter au tri sélectif et s'est engagé dans la lutte contre toutes les discriminations. Pour les mobilités à venir, les bénéficiaires seront invités à privilégier les transports en commun plutôt que l'avion. Notre choix d'intégrer l'hybridation des mobilités permettra, au regard des considérations et des enjeux d'éco responsabilité, d'accroître de manière substantielle les mobilités et les publics bénéficiaires.

- Education et compétences numériques :

Le GRETA CFA de la Marne déploiera Erasmus+ Digital (réseau Erasmus Without Paper, identifiant étudiant européen, carte étudiante européenne). En outre, les étudiants seront informés dès leur entrée en formation de l'existence et de l'objet de l'application mobile, notamment lors de leur journée d'intégration. Un livret leur sera remis pour présenter les mobilités Erasmus+ qui leur sont accessibles, le dispositif Erasmus+ Digital, les contacts pour les accompagner.

- Participation et engagement civique :

Un lien fort existe entre la formation et l'engagement citoyen. C'est sans doute dans l'intérêt de tous les Etats Membres d'explorer le rôle et le potentiel de la formation à inculquer, l'importance de l'acquisition des compétences interpersonnelles, interculturelles, sociales et citoyennes.

Le GRETA CFA met déjà en place des ateliers citoyens avec ses apprentis. Ils seront donc optimisés dans le cadre de la stratégie de sensibilisation à l'engagement citoyen (boîte à outils Café citoyen accessible sur notre LMS, des actions telles que « les femmes dans le transport », « action logement »...).

En amont des mobilités, une préparation linguistique et culturelle sera intégrée au programme de formation classique.

Des ateliers d'échange d'expérience animés par des équipes qui sont impliqués aux projets Erasmus +, les apprenants et les personnels ayant participé à ces projets auront lieu. Ces activités serviront à promouvoir la mobilité et à expliquer comment des possibles obstacles peuvent être surmontés. Ces ateliers d'échange d'expérience seront inclus au plan de développement des compétences 2025.

L'engagement du GRETA CFA de la Marne concernant les projets de coopération :

La participation à un projet de coopération européenne et / ou international permet de contribuer largement à la stratégie d'internationalisation et de modernisation telle que définie dans la politique générale du GRETA CFA de la Marne pour 2023-2026. C'est pourquoi le GRETA CFA choisira avec soin le projet de coopération auquel il participera ; les différents projets pourront être présentés par tout membre ou personnel et par les étudiants du GRETA CFA; une sélection de deux projets sera faite par un comité de sélection ; pour ce faire, ce projet devra correspondre à sa mission de service public et de satisfaction des parties prenantes ; les deux projets retenus seront proposés aux membres de l'Assemblée générale qui effectuera le choix définitif.

Le projet de coopération sera réalisable, raisonnable afin que ce type de projet s'intègre dans nos pratiques. Le projet sélectionné sera présenté à l'ensemble de la communauté éducative via notre lettre d'information interne, sur notre site internet et sur nos réseaux sociaux.

Pendant le déroulement du projet, le GRETA CFA informera sa communauté éducative après chaque bilan d'étape en utilisant les mêmes modes de communication.

Les résultats du projet de coopération seront également diffusés sur ces modes de communication. Le GRETA CFA organisera une réunion de présentation académique pour présenter le déroulement du projet, les partenaires et les résultats obtenus.

Enfin, la stratégie Erasmus+ du GRETA CFA de la Marne intègre la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2021-2027.

CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021–2027

La Commission européenne attribue la présente Charte au GRETA CFA de la Marne

L'Établissement s'engage à :

- respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+.
- garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.
- assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (sur la base du système européen de transfert et d'accumulation de crédits — ECTS) obtenus grâce aux acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride.
- n'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.
- assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+:
 - en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion numérique des mobilités conformément aux standards techniques de l'Initiative de la « Carte étudiante européenne ».
 - en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - en encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme.
 - en promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer comme des citoyens actifs avant, pendant et après leur mobilité ou leur projet de coopération.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit accessible à toutes les parties prenantes et permette ainsi aux étudiants en mobilité de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- organiser la mobilité à des fins d'études et d'enseignement uniquement dans le cadre d'accords préalablement conclus entre les établissements; ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil, du soutien et de l'intégration des participants à la mobilité.
- s'assurer que les participants à des mobilités sortantes sont bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris dans le cadre des mobilités hybrides, en proposant des activités leur permettant d'acquérir le niveau nécessaire de compétences linguistiques et de développer leurs compétences interculturelles.
- s'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel est fondée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et sur un contrat de mobilité pour le personnel, contrats validés au préalable entre les établissements d'origine et d'accueil, ou avec les entreprises et les participants à la mobilité.

- fournir aux participants à la mobilité entrante un soutien actif tout au long du processus de recherche d'un logement.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'un visa, si nécessaire.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- s'assurer que les étudiants ont connaissance de leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus+.

Pendant la mobilité

- assurer l'égalité de traitement académique et la qualité des services aux étudiants en mobilité entrante.
- promouvoir des mesures qui garantissent la sécurité des participants à la mobilité entrante et sortante.
- intégrer les participants à la mobilité entrante à la communauté étudiante au sens large et à la vie quotidienne de l'établissement. Les encourager à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+ et à partager leur expérience de mobilité.
- mettre en place des systèmes appropriés de tutorat et de soutien à l'attention des participants à la mobilité, y compris pour les participants à des mobilités hybrides.
- fournir un soutien linguistique approprié aux participants en mobilité entrante.

Après la mobilité

- fournir aux étudiants ayant participé à des activités de mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés de notes complets et précis, et ceci dans les délais impartis, concernant leurs résultats à la fin de la période de mobilité.
- veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus au titre des acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride, soient pleinement et automatiquement reconnus – comme convenu dans le contrat pédagogique – et confirmé par le relevé de notes et/ou le certificat de stage; transférer ces crédits sans délai dans le relevé de notes de l'étudiant, les comptabiliser en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant sans qu'aucun travail ou évaluation supplémentaire ne soit imposé à celui-ci et en assurer la traçabilité dans le relevé de notes de l'étudiant et dans le supplément au diplôme.
- veiller à faire figurer les activités de mobilité à des fins d'étude et/ou de stage ayant été menées de manière satisfaisante dans le relevé final des résultats obtenus par l'étudiant (le supplément au diplôme).
- encourager et soutenir les participants à la mobilité à leur retour afin qu'ils agissent en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+, qu'ils promeuvent les avantages que présente la mobilité et s'engagent activement dans la création de communautés d'anciens étudiants.
- assurer la reconnaissance des activités d'enseignement et de formation entreprises par le personnel au cours de la période de mobilité, sur la base d'un contrat de mobilité et conformément à la stratégie de l'établissement.

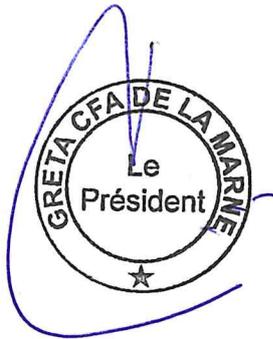
LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie de l'établissement.
- promouvoir les possibilités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien approprié aux membres du personnel et aux étudiants souhaitant participer à ces activités tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- veiller à ce que les activités de coopération aboutissent à des résultats durables et à ce que leurs retombées bénéficient à tous les partenaires.
- encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leurs retombées sur les individus, les autres établissements participants et, plus largement, l'ensemble de la communauté éducative.

AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

- veiller à ce que la stratégie à long terme de l'établissement et sa pertinence par rapport aux objectifs et priorités du programme Erasmus+ soient décrites dans la déclaration en matière de stratégie Erasmus+.
- veiller à ce que les principes énoncés dans la Charte soient communiqués d'une manière appropriée et soient appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'établissement.
- faire usage des lignes directrices relatives à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et de l'auto-évaluation de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur afin de garantir la pleine mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte.
- assurer la promotion régulière des activités bénéficiant d'un soutien du programme Erasmus+, ainsi que de leurs résultats.
- présenter la Charte et la déclaration en matière de stratégie Erasmus+ y afférente de façon bien visible sur le site web de l'établissement et sur tous les autres canaux de communication pertinents.

L'Établissement reconnaît que la mise en œuvre de la Charte fera l'objet d'un suivi de la part de l'Agence nationale Erasmus + et que le non-respect de l'un des principes et engagements susmentionnés peut conduire à son retrait par la Commission européenne.



Christian VAN DER STEE

Président du GRETA CFA de la Marne

**GRETA CFA DE LA MARNE
SIÈGE - CENTRE DE REIMS
20 rue des Augustins
CS 30037 - 51725 REIMS Cedex
Tél : 03.26.84.55.40**